

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DJS 415 Subvention (51.000 euros) et convention avec l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (6e).

**Mme Isabelle GACHET et M. Jean VUILLERMOZ,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET et M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier, 66, rue d'Assas (6e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 51.000 euros est attribuée à l'association Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray Olier (287/D00880/2013_04989), 66, rue d'Assas (6e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement :

Subvention d'équipement au titre de la jeunesse :

Mission 90010-99, Activité 080, Chapitre 204, Nature 20422, Fonction 422, Ligne VE88002 :

- Autorisation de programme 1203579 pour un montant de 5.000 euros.
- Autorisation de programme 1303579 pour un montant de 16.000 euros.

Subvention d'équipement au titre des sports :

Mission 90010-99, Activité 080, Chapitre 204, Nature 20422, Rubrique 40, Ligne VE88001 :

- Autorisation de programme 1303591 pour un montant de 30.000 euros.